



De Gauche à droite : BROUARD Guillaume, SCHWAB Cristelle, GUIRAUD-BERNARD Marie-Christine, NOUGAILLON-QUILLET Aurélie, PRIDO Philippe, MARECHAL Nicolas, TARKOWSKI-BARBOT Brigitte, GEORGE Camille, BONNEMAISON Marc, BASCOU Jean.

Chères consœurs, Chers confrères,

La nouvelle équipe du Cropp Occitanie remercie tous ceux qui se sont mobilisés pour apporter leurs suffrages aux nouveaux élus de notre grande région Occitanie.

Cette équipe est constituée de cinq femmes et cinq hommes, une parité de 10 personnes issues d'univers professionnels différents (salariée d'institut de formation, représentant de la fédération Nationale des pédicures-podologues, libéraux en exercice, membres du milieu sportif et associatif professionnel) dont la moyenne d'âge est de 45 ans.

Un grand merci à ces 10 élus, en particulier à Jean BASCOU, seul élu de l'ancienne région Languedoc Roussillon qui pourra nous apporter son aide précieuse de terrain pour le traitement de dossiers.

Nous sommes passés de 750 professionnels à 1328 pédicures podologues en région Occitanie !

Cette fusion nécessite beaucoup d'ajustements, et nous nous efforçons d'être rapides et réactifs pour chaque demande de professionnels.

Le rôle principal de l'Ordre étant d'aider les professionnels dans la complexité administrative et réglementaire de notre quotidien, nous essaierons d'être le plus juste face aux décisions prises en privilégiant la pédagogie à la sanction.

Madame Séverine Da Cruz, notre secrétaire administrative est seule, à ce jour, pour gérer les dossiers, les inscriptions, les appels téléphoniques... C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place une permanence téléphonique de 10h à 13h00.

Nous comptons sur votre compréhension pour la mise en place de l'organisation de cette nouvelle territorialité, en sachant que les choses pourront évoluer à la rentrée. Le CROPP Occitanie reste toujours joignable sur le site de l'Ordre www.onpp.fr

Je reste pour ma part dans une dynamique d'évolution, de progrès et d'écoute, le plus souvent possible, afin de trouver des solutions à chaque problème d'exercice.

Cette responsabilité qui m'a été confiée une nouvelle fois ne sera pas chose facile dans cette époque en pleine mutation numérique. Je m'efforcerai de la mener à bien, du mieux possible, dans le respect de chaque professionnel.

Toute l'équipe du CROPP Occitanie se joint à moi pour vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances.

Confraternellement,

Philippe PRIDO
Président du CROPP Occitanie

- 1 **Éditorial**
- 2 **Élections des conseillers régionaux d'Occitanie**
- 3 **Bilan 2017 du CROPP OCCITANIE / Mouvements du tableau**
- 4 **Élections des juridictions ordinaires, renouvellement total des Cdpi**



13 bis, impasse
de la Flambère
31300 TOULOUSE
Tél. 05 34 51 97 74
contact@occitanie.cropp.fr

Permanences
téléphoniques

Lundi, mardi, jeudi
8h > 16h
Mercredi 8h > 12h
Vendredi 8h > 15h

Directeur de la publication :
Philippe PRIDO
Rédacteurs : Séverine DA CRUZ
Tirage : 1328 exemplaires
ISSN : En cours

Élections des conseillers régionaux d'Occitanie

LES RÉSULTATS DU 17 MAI 2018

Noms, prénoms, date de naissance et adresses des candidats présentés par binôme (par ordre numérique et décroissant)	Nbre de voix obtenues par binôme
M^{me} NOUGAILLON-QUILLET Aurélie (12/05/1982) 10 rue Sagnes 81500 LAVAUR	114
M. PRIDO Philippe (09/10/1963) 94 avenue des Minimes, Apt 63, 31200 TOULOUSE	
M. BROUARD Guillaume (27/05/1974) 8 allée de l'Auvergne 31770 COLOMIERS	98
M^{me} TARKOWSKI-BARBOT Brigitte (23/01/1969) 10 bis, avenue des Pyrénées 31880 LA SALVETAT SAINT GILLES	
M. BASCOU Jean (29/05/1968) 53 ter route d'Uzès 30000 NÎMES	95
M^{me} GEORGE Camille (20/06/1987) 50 grande rue Saint-Michel 31400 TOULOUSE	
M. BONNEMAISON Marc (03/10/1975) 2 rue du baqué 31390 CARBONNE	76
M^{me} SCHWAB Cristelle (24/02/1976) 125 avenue de Fronton 31140 SAINT-ALBAN	
M^{me} GUIRAUD-BERNARD Marie-Christine (22/01/1951) 3 place Maréchal Leclerc 81200 MAZAMET	74
M. MARECHAL Nicolas (26/03/1979) 16 rue du Maréchal Leclerc 82100 CASTELSARRASIN	

LES RÉSULTATS DU 21 JUIN 2018

LE BUREAU



PRIDO Philippe
Président



TARKOWSKI-BARBOT Brigitte
Vice-Présidente



NOUGAILLON-QUILLET Aurélie
Secrétaire générale



GEORGE Camille
Trésorière



BROUARD Guillaume
Titulaire



BASCOU Jean
Titulaire



BONNEMAISON Marc
Titulaire



SCHWAB Cristelle
Titulaire



GUIRAUD-BERNARD Marie-Christine
Titulaire



MARECHAL Nicolas
Titulaire

LES COMMISSIONS

COMMISSION DE CONCILIATION

- Brigitte TARKOWSKI-BARBOT
- SCHWAB Cristelle
- BASCOU Jean (Rapporteur)
- BONNEMAISON Marc

COMMISSION DES DEROGATIONS

- GUIRAUD-BERNARD Marie-Christine
- SCHWAB Cristelle (Rapporteur)
- BASCOU Jean (Rapporteur suppléant)
- MARECHAL Nicolas

FORMATION RESTREINTE

- GEORGE Camille
- Brigitte TARKOWSKI-BARBOT (Présidente)
- NOUGAILLON-QUILLET Aurélie
- GUIRAUD-BERNARD Marie-Christine
- BONNEMAISON Marc

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE (DRJSCS)

- BROUARD Guillaume (Titulaire)
- NOUGAILLON-QUILLET Aurélie (Suppléante)

COMMUNICATION

- GEORGE Camille
- PRIDO Philippe
- MARECHAL Nicolas (Rapporteur)

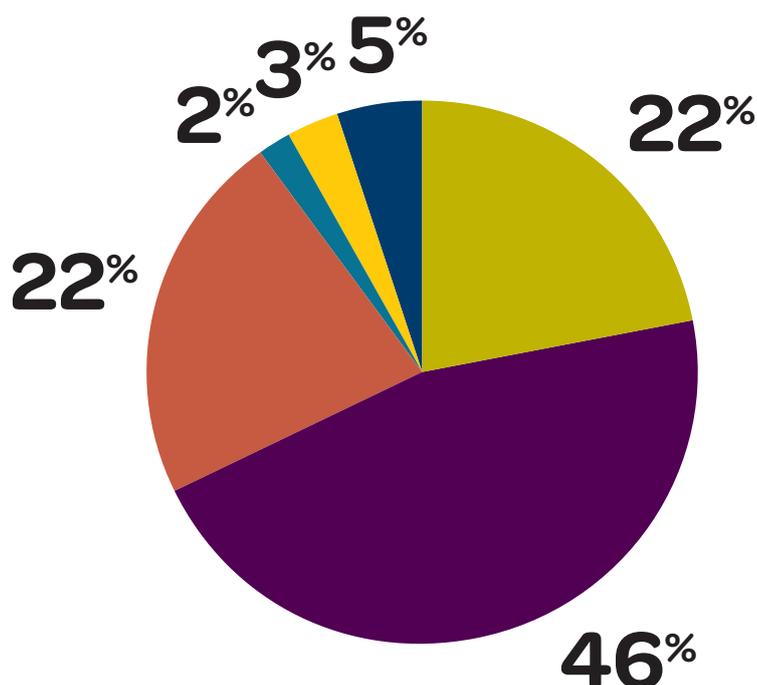
Bilan 2017 du CROPP OCCITANIE

DÉPENSES 2017 En euros

Loyers et charges	19 239,00 €
Salaires et charges	39 633,00 €
Indemnités et frais des conseillers	19 498,00 €
Autres charges	1 645,00 €
Timbres/Téléphone	2 225,00 €
Impôts et taxes	4 446,00 €
TOTAL	86 686,00 €

RECETTES En euros

Produits ONPP	81 617,00 €
Autres produits	2 720,00 €
TOTAL	84 337,00 €



MOUVEMENTS DU TABLEAU du 15/12/17 au 21/06/18

Reprise d'activité

Nom	Prénom	Département	Ville
BOURRY	Claire	34	MONTPELLIER
CHATEAUGIRON CHEVALIER	Marie-Claude	82	NEGREPELISSSE
SOLÉ	Benoît	31	TOULOUSE

Transferts vers une autre région

Nom	Prénom	Département	Ville	vers Région
FAIZEAU	CLAIRE	31	QUINT FONSEGRIVES	CENTRE
MELAC	ARIANE	82	MONTAUBAN	RHÔNE ALPES
SAINT MARTIN	ARNAUD	65	MAUBOURGUET	AQUITAINE

Transferts vers CROPP OCCITANIE

Nom	Prénom	Département	Ville	Depuis Région
CRUSEL	JEAN BAPTISTE	32	MIRANDE	NOUVELLE AQUITAINE
CZEKAJEWSKI	CECILE	31	TOURNEFEUILLE	PACA CORSE
DORINO	PAULINE	31	BLAGNAC	NOUVELLE AQUITAINE
RATSIMIVONY	FALIE	34	MONTPELLIER	NOUVELLE AQUITAINE

Cessation d'activité

Nom	Prénom	Département	Ville
CLARAZ	CAROLINE	31	TOULOUSE
CHÂTEAUGIRON-CHEVALIER	MARIE-CLAUDE	82	NEGREPELISSSE
GOYET	ELISABETH	46	VAYRAC
MEDDAH	LEILA	31	TOULOUSE
VIVIES	RENE	82	ALBI

Élections des juridictions ordinaires

Renouvellement total des Cdpi

Les Chambres disciplinaires de première instance (CDPI) de l'Ordre des pédicures-podologues sont soumises, en 2018 et au plus tard dans les quatre mois qui suivent la date de l'élection des conseils régionaux et interrégionaux, à un renouvellement total de leurs membres.

Le 7 septembre 2018, les membres des Conseils régionaux ou interrégionaux se réuniront pour élire les membres de leur CDPI. Chaque Conseil régional (CROPP) ou interrégional (CIROPP) comprend une chambre disciplinaire de 1^{ère} instance, composée de :

- deux membres titulaires et deux membres suppléants élus par le conseil régional ou interrégional parmi ses membres pour trois ans ;
- deux membres titulaires et deux membres suppléants élus par le conseil régional ou interrégional parmi les membres et anciens membres des conseils de l'ordre dans les conditions prévues à l'article L. 4322-10, à l'exclusion des conseillers du conseil concerné en cours de mandat. Les mandats des membres ainsi élus sont de six ans, renouvelables par moitié tous les trois ans.

Les anciens membres doivent être inscrits au tableau.

Pour être éligible

Les membres et anciens membres doivent **être inscrits au Tableau de l'Ordre, depuis au moins trois ans et à jour de cotisation** ordinale. Ils **ne doivent pas avoir fait l'objet d'une sanction ordinale** conformément aux articles L. 4322-11-1 du code de la santé publique, d'une des sanctions mentionnées à l'article L. 4124-6 du présent code ainsi qu'aux 3^o et 4^o de l'article L. 145-5-2 et de l'article L. 145-5-3 du code de la sécurité sociale. Ils doivent être praticiens **de nationalité française ou ressortissants de l'un des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen inscrits à l'ordre**, conformément aux dispositions de l'article L. 4322-11-1 du code de la santé publique.

Les conseillers et les membres des chambres disciplinaires sortants, titulaires ou suppléants, sont rééligibles.

Incompatibilités de fonctions

Les fonctions d'assesseur à la chambre disciplinaire de première instance sont incompatibles avec les mêmes fonctions à la chambre disciplinaire nationale.

Les fonctions de président et de secrétaire général d'un conseil sont incompatibles avec la fonction d'assesseur à la chambre disciplinaire de première instance.

Envoi et date limite de candidature

Les déclarations de candidatures revêtues de la signature du candidat doivent parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception, ou être déposées contre récépissé, au siège du Conseil régional ou interrégional concerné, trente jours au moins avant le jour de l'élection, **soit au plus tard le 8 août 2018 à 16 heures.**

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai est irrecevable.

Dès lors qu'une candidature est déposée sur place au siège du conseil concerné par une tierce personne, celle-ci doit présenter une procuration signée du candidat, sa carte d'identité et copie de celle du candidat. Un récépissé est remis dans les mêmes conditions au nom de la candidature.

Acte de candidature

Chaque candidat remplit une déclaration de candidature dans laquelle il indique, ses nom et prénoms, sa date de naissance, son adresse, ses titres, son mode d'exercice, sa qualification professionnelle et, le cas échéant, ses fonctions ordinaires ou dans les organismes professionnels, actuelles et, le cas échéant, passées.

Le Candidat n'a pas à faire de profession de foi.

Rappel : À l'exclusion des conseillers du conseil concerné en cours de mandat, les assesseurs du second collège des chambres disciplinaires de première instance des pédicures-podologues peuvent être assesseur dans plusieurs CDPI de régions et interrégions différentes.

Modalités d'élections

Au terme du délai de réception des candidatures, après vérification de leur recevabilité, la liste des candidats est établie et adressée avec le matériel de vote **aux conseillers régionaux ou interrégionaux.** Le vote a lieu en séance plénière, à bulletin secret, au siège du CROPP ou du CIROPP. **Seuls les conseillers régionaux et interrégionaux présents à la séance du 7 septembre 2018 participent au vote. Le vote par procuration n'est pas autorisé.**

L'élection ayant porté sur la totalité des membres des chambres disciplinaires, afin de permettre un renouvellement ultérieur par moitié, **un tirage au sort** est effectué après l'élection lors de la continuité du Conseil réuni, pour fixer la durée du mandat **des membres du deuxième Collège.** Le premier Collège étant élu pour 3 ans uniquement.

Date limite de dépôt des candidatures :
le 8 août 2018 16h

Candidature à adresser en LRAR ou à déposer sur place contre récépissé à l'adresse suivante :

SECRÉTAIRE DU CROPP OCCITANIE
13 bis, impasse de la Flambère - 31300 Toulouse
Tél. 05 34 51 97 74 - contact@occitanie.cropp.fr

Permanences téléphoniques :

Lundi, mardi, jeudi de 8h à 16h.
Mercredi de 8h à 12h / Vendredi 8h à 15h